

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mercredi 20 mai 2009, à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président
M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
- M. André Laliberté, conseiller en remplacement de monsieur le maire Émile Loranger
Mme Lisette Lepage, conseillère
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère
- Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Line Trudel, assistante-greffière
- Sont absents: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Raymond Dion, conseiller

À 17 heures, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2009-0200

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 mai 2009, en retirant le sommaire décisionnel FN2009-028 intitulé : « *Approbation du Règlement no 241 autorisant des dépenses et un emprunt de 579 000 \$ concernant le réaménagement des zones d'arrêt sur les parcours Métrobus 800 et 801 et la mise en place d'une aire de virée pour le parcours 80 du Réseau de transport de la Capitale* ».

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0201

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 mai 2009

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 mai 2009, tel qu'il a été rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt d'un avis de désignation, signé par monsieur le maire Émile Loranger en date du 20 mai 2009, relatif à la désignation de monsieur le conseiller André Laliberté, comme représentant du maire et de la Ville de L'Ancienne-Lorette, pour la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 20 mai 2009.

CA-2009-0202

Prolongation du contrat relatif à des travaux d'installation et de réparation d'abris et d'auvents sur tout le territoire de la ville de Québec - Période du 5 juillet 2009 au 4 juillet 2010 (VQ-38472) - AP2009-248 (CT-AP2009-248) — (Ra-1469)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approuver la prolongation des contrats adjugés à « 9041-4129 Québec inc. (Auvents St-Laurent (1996) » et « Auvents W. Lecours inc. », relativement à des travaux d'installation et de réparation d'abris et d'auvents sur tout le territoire de la ville de Québec, au cours de la période du 5 juillet 2009 au 4 juillet 2010, selon les conditions prévues au devis et aux taux horaires de leur soumission respective, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2010 par les autorités compétentes.

Ont voté en faveur : monsieur le conseiller et mesdames les conseillères Lisette Lepage, François Picard, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : monsieur le maire Marcel Corriveau et monsieur le conseiller André Laliberté.

En faveur : 4

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CA-2009-0203

Versement de compléments de subventions, dans le cadre de la mesure « Soutien à la vitalité culturelle par les lieux culturels » - CU2009-048 (CT-CU2009-048) — (Ra-1469)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion des avenants aux conventions d'objectifs et de résultats attendus, dont l'objet est de bonifier l'aide accordée à des organismes subventionnés, parties à ces conventions et avenants, au cours des saisons 2008-2009 et 2009-2010 :

- Société du Palais Montcalm inc.;
- Les Amis de l'orgue de Québec : 1 220 \$;
- Choeur Les Rhapsodes : 194 \$;
- L'Ensemble Vent et Percussion de Québec : 1 475 \$;
- Erreur de type 27 : 1 270 \$;

le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées aux projets de conventions et d'avenants joints en annexe au sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : monsieur le conseiller et mesdames les conseillères Lisette Lepage, François Picard, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : monsieur le maire Marcel Corriveau et monsieur le conseiller André Laliberté.

En faveur : 4

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CA-2009-0204

Prise d'acte d'un emprunt, par obligations, d'un montant de 70 000 000 \$, effectué le 22 avril 2009 - FN2009-023 (Ra-1469)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu de prendre acte du rapport du trésorier déterminant les conclusions de l'emprunt, par obligations, d'un montant de 70 000 000 \$, en date du 6 mai 2009, avec une échéance moyenne de six (6) ans et un (1) mois, pour un coût d'emprunt de 4,39993 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

Ont voté en faveur : monsieur le conseiller et mesdames les conseillères Lisette Lepage, François Picard, Denise Trudel et Marie France Trudel.

Ont voté contre : monsieur le maire Marcel Corriveau et monsieur le conseiller André Laliberté.

En faveur : 4

Contre : 2

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CA-2009-0205

Adjudication d'un contrat de services professionnels pour la réalisation d'études concernant l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout - IN2009-018 (CT-2179580) — (Ra-1469)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, de gré à gré, à l'« Institut national de la recherche scientifique - Centre eau, terre et environnement », le mandat en vue de la réalisation de trois (3) études concernant l'état structural des conduites d'aqueduc et d'égout, pour un montant de 450 000 \$ (taxes non applicables).

Ont voté en faveur : monsieur le maire Marcel Corriveau, monsieur le conseiller et mesdames les conseillères Lisette Lepage, François Picard, Denise Trudel et Marie France Trudel.

A voté contre : monsieur le conseiller André Laliberté.

En faveur : 5

Contre : 1

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à la majorité

CA-2009-0206

Conclusion d'une entente de partenariat régional en tourisme entre la Ville de Québec, la ministre du Tourisme, le ministre responsable de la Région de la Capitale-Nationale, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et le Centre local de développement de Québec - OT2009-004 (CT-OT2009-004) — (Ra-1469)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de conclure une entente de partenariat régional en tourisme entre la Ville de Québec, la ministre du Tourisme, le ministre responsable de la Région de la Capitale-Nationale, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale et le Centre local de développement de Québec, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° d'affecter une somme de 500 000 \$, provenant des revenus de la taxe sur l'hébergement (200 000 \$ en 2009, 200 000 \$ en 2010 et 100 000 \$ en 2011), à la réalisation des projets prévus dans ledit projet d'entente;
- 3° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la ville, ladite entente.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0207

Création de l'emploi de préposé au camion-usine à l'entretien ménager - RH2009-417 (CT-RH2009-417) — (Ra-1469)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'approuver la création de l'emploi de préposé au camion-usine à l'entretien ménager, classe 3, de la nomenclature des emplois manuels.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0208

Modification de la date de fin du contrat d'exploitation du centre de tri des matières recyclables - TP2009-023 (Ra-1469)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu :

- 1° de modifier la date de fin du contrat octroyé à « Services Matrec inc. », soit le dimanche 21 juin 2009 à 11 h 59, au lieu du 23 juin 2009;
- 2° de mandater « Société V.I.A. inc. » pour la prise en charge de l'exploitation du centre de tri à compter du 21 juin 2009 à 12 heures, au lieu du 24 juin 2009.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0209

Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la « MRC La Jacques-Cartier » pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques et l'appropriation à même les revenus additionnels - TP2009-024 (CT-TP2009-024) — (Ra-1469)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° de conclure une entente entre la Ville de Québec et la « MRC La Jacques-Cartier », pour la réception et le traitement de boues de fosses septiques, au tarif de 20 \$ par mètre cube, pour une quantité estimative d'environ mille-cents mètres cubes (1 100 m³) pour la première année et d'environ cinq-cents mètres cubes (500 m³) pour la deuxième année. Le revenu additionnel, pour la Ville, s'élèvera à 22 000 \$ la première année et à 10 000 \$ la deuxième année;
- 2° d'approprier, à même les revenus additionnels, un montant de 6 600 \$ pour la première année et un montant de 3 000 \$ pour la deuxième année, afin de couvrir les dépenses supplémentaires en salaires occasionnels à l'activité pompage et évacuation des eaux usées, conditionnellement à la signature de l'entente jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser monsieur le maire Régis Labeaume et le greffier, Me Sylvain Ouellet à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet d'entente joint en annexe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0210

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réhabilitation des berges de la rivière du Cap Rouge et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 433 - EN2009-040 (Ra-1469)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réhabilitation des berges de la rivière du Cap Rouge dans la partie de ce cours d'eau située au nord de l'autoroute Charest ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 125 000 \$ pour les travaux et les services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2009-0211

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence d'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 471 - TP2009-025 (Ra-1469)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection d'infrastructures souterraines et de surface relevant de la compétence de l'agglomération de même que l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 884 000 \$ pour la réalisation des travaux, l'octroi des contrats de services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0212

Adjudication d'un contrat en vue d'effectuer des travaux de réparation de pavage pour l'année 2009, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009 (VQ-41262) - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - AP2009-188 (CT-2179219)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Bleau Terrassement & Pavage ltée », le contrat en vue d'effectuer des travaux de réparation de pavage dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-41262 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 31 mars 2009, pour la partie financée par le Règlement R.A.V.Q. 471, conditionnellement à sa mise en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0213

Adjudication d'un contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et de bordures pour la saison 2009 - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery (VQ-40193) - AP2009-262 (CT-2179866)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, à « Les Entreprises Antonio Barrette inc. », le contrat de travaux mineurs de réparation de trottoirs et de bordures dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 30 novembre 2009, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-40193 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 16 avril 2009, pour la partie financée par le Règlement R.A.V.Q. 471, conditionnellement à sa mise en vigueur.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0214

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre dans l'arrondissement La Haute-Saint-Charles de même que sur des travaux de parachèvement des écocentres situés dans les arrondissements Limoilou et Laurentien ainsi que sur les services professionnels et les achats d'équipements y afférents et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 472 - TP2009-022 (Ra-1469)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de construction et d'aménagement de l'écocentre de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles ainsi que ceux de parachèvement des écocentres situés dans l'arrondissement Limoilou et dans le secteur sud de l'arrondissement Laurentien de même que l'achat des équipements et l'octroi des contrats de services professionnels y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 900 000 \$ pour la réalisation des travaux, les achats d'équipements et l'octroi des contrats des services professionnels ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de dix ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CA-2009-0215

Appropriation d'un montant de 190 000 \$ au fonds général de la Ville - TP2009-022

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'approprier un montant de 190 000 \$ au fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à dix pour cent (10 %) du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 472. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2009-0216

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier dans la partie située dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 475 - AT2009-069 (Ra-1469)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce

conseil, un règlement ordonnant des travaux d'aménagement entre le pied de la falaise du Parc-de-la-Plage-Jacques-Cartier et le sentier principal à l'ouest, dans la partie de ce parc comprise dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery.

Ce règlement prévoit une dépense de 106 000 \$ pour les travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'assistante-greffière mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2009-0217

Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 4 346 580 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 462 - AT2009-022

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le maire Marcel Corriveau,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 4 346 580 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 462.*

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2009-0218

Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 464 - TP2009-012

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu :

1° d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur la réalisation du Règlement de l'agglomération sur le programme de soutien à l'achat d'un équipement de compostage domestique ou communautaire et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 464;*

2° d'autoriser le directeur du Service du développement économique ou son représentant à administrer le montant réservé, en conformité avec la procédure administrative et autres critères spécifiés au Règlement R.A.V.Q. 356.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'interventions est tenue à l'intention des membres du conseil.

CA-2009-0219

Clôture de la séance

Sur la proposition de monsieur le maire Marcel Corriveau,
appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,
il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 18.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Line Trudel
Assistante-greffière

LT/lh